



Contester unPv de stationnement suite à une erreur d'orthographe

Par **zout**, le **30/09/2015** à **17:57**

J'ai garé ma Camionnette avec deux roues sur le trottoir, en ville. J'ai reçu un PV de 135 €
Dans la rédaction du PV l'agent fait une faute sur le nom de la rue, il inscrit "Laimant" au lieu de "Leman".....
Puis-je contester ce pv ?

Par **janus2fr**, le **30/09/2015** à **19:32**

Bonjour,
Vous pouvez toujours contester si vous avez un motif valable pour le faire. L'erreur de plume sur le nom de la rue, elle, n'en est pas un. Une contestation sur ce seul motif est vouée à l'échec.

Par **Sidlegende**, le **05/10/2015** à **18:50**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer en jouant sur l'adresse, mais ne garanti rien.